

snes
fsu

S

LILLE

BULLETIN
D'INFORMATION

DU SYNDICAT NATIONAL
DES ENSEIGNEMENTS
DE SECOND DEGRE

209, RUE NATIONALE 59000 LILLE - TEL 03 20 06 77 41
s3lil@snes.edu - www.lille.snes.edu



BULLETIN SPECIAL SEPTEMBRE 2011

**ELECTIONS
OCTOBRE 2011**

ISSN : 0399.6522

Face à la démolition du service public d'Education Renforcez la FSU, votez SNES, SNEP, SNUEP, SNUIPP et FSU !

Élections professionnelles du 13 au 20 octobre 2011
(ré) Agissez !



du 13 au 20 octobre : Elections professionnelles

Votons SNES, SNEP, SNUEP, SNUIPP, SNESUP et FSU



Objectif : abstention ?

Il y a 3 ans à la même époque, les salles des profs étaient tapissées de dizaines de professions de foi et de listes de candidats : le temps des élections professionnelles était revenu. Ceux qui auraient pu ou voulu passer au travers pouvaient même être rappelés à l'ordre par des chefs d'établissement désireux d'obtenir le quorum nécessaire afin d'éviter un second tour.

Le SNES, avec près de 100 000 voix soit 50% des suffrages exprimés à lui seul, demeurait le premier syndicat du Second degré, au sein d'une FSU confortée dans sa place de première fédération de l'Éducation Nationale. Résultats d'autant plus significatifs que le taux de participation aux élections s'élevait à 65%.

En 2011, les modalités du déroulement des élections ont radicalement changé, contre l'avis unanime des organisations syndicales :

- le scrutin est avancé de deux mois, passant de décembre à octobre ;
- la campagne électorale officielle est on ne peut plus discrète, reléguée uniquement sur le site internet du ministère : (www.education.gouv.fr/electionspro2011) ;
- surtout, le vote est désormais électronique, avec des modalités d'une complexité rarement atteinte qui risquent d'en décourager plus d'un !

Le but est clair : il s'agit de faire baisser la participation (une faible participation profite toujours aux minoritaires et érode la légitimité de l'ensemble des organisations en lice), et d'atteindre ainsi un syndicat et une fédération qui dérangent, car seuls en capacité de dénoncer, mobiliser, combattre et proposer !

Le ministère fait tout pour vous dissuader de voter ? Vous pouvez lui prouver que ses manœuvres sont vaines !

Du 13 au 20 octobre, (ré)agissez en votant SNES et FSU :

- pour que vos élus et commissaires paritaires soient des interlocuteurs incontournables car représentatifs de toute la profession ;
- pour que le SNES et la FSU puissent être des remparts efficaces contre les attaques incessantes à l'égard de nos missions, de nos métiers, de nos statuts ;
- pour que s'imposent les orientations que nous portons avec l'ensemble des personnels.



Les

Les votes à effectuer dans la période du 13 au 20 octobre désigneront les élus aux commissions paritaires (CAP) et aux comités techniques (CT), aux échelles académique et nationale. Les réunions de ces instances ont de nombreuses incidences sur les évolutions collectives comme sur les destins individuels. La profession, consciente des enjeux, y a fait du SNES et de la FSU des représentants souvent majoritaires (voir graphique et tableau ci-contre).

Ce qui change avec ces nouvelles élections :

Jusqu'à présent, seules les organisations décrétées préalablement représentatives pouvaient se présenter à vos suffrages. A compter de cette année, c'est le seul vote des personnels qui décidera de la représentativité d'une organisation, au niveau national, académique et départemental.

Les représentants aux CT n'étaient pas directement élus auparavant ; ils étaient choisis par les organisations syndicales dont le nombre de sièges était déterminé par le résultat aux élections aux CAPA et CAPN.

En outre, les élus disposeront pour la première fois de la capacité de négocier des accords sur les sujets traités en CT, ce qui est tout à fait nouveau dans la Fonction publique.

Pour ces raisons, les votes que vous allez émettre en octobre seront décisifs pour asseoir la représentativité de notre organisation, et essentiels pour peser demain sur nos conditions de travail :

voter pour la FSU aux CT et pour son syndicat aux CAPA et CAPN, c'est voter pour le SNES, et renforcer, au quotidien, sa capacité de proposition, de défense et d'action.



enjeux du scrutin



COMMISSIONS PARITAIRES (CAPA / CAPN)

Les **commissaires paritaires** sont des collègues élus pour 4 ans lors des élections professionnelles. Puisqu'il s'agit d'une élection par corps, c'est au titre de chaque syndicat de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP...) que les listes ont été déposées. Les élus représentent les personnels de leur corps (certifiés – agrégés – CPE – COPsy - PEGC) lors des commissions où ils se retrouvent à parité avec l'administration, pour les actes de gestion. Ils peuvent également être consultés par le rectorat ou le ministère lors de groupes de travail (barèmes mutations, hors-classe...). Exceptionnellement, ils siègent lors de commissions disciplinaires réunies à l'encontre de collègues. Au final, les décisions sont toujours de la responsabilité de la seule administration. Cependant, les interventions de tous les syndicats de la FSU permettent des avancées sensibles, puisqu'elles s'appuient sur un travail préparatoire minutieux et complet, le respect de règles définies au préalable, la transparence des opérations et l'égalité de traitement des collègues, mais aussi sur la connaissance d'un milieu professionnel où nous exerçons à vos côtés et, enfin, sur notre expérience reconnue d'élus majoritaires.



Des incidences non négligeables

Les représentants de la FSU pèsent sur les décisions de l'administration ; leur participation aux instances s'effectue toujours dans le respect de mandats clairs, l'intérêt des personnels, des élèves et la transparence (avec nous, pas de mauvaises surprises sur nos interventions et nos votes). Les réunions de ces instances constituent un point d'appui important pour nos mobilisations, tant nationales que locales.

Le vote au CT (et non plus aux CAPA) déterminera aussi le nombre de sièges que la FSU occupera dans les Comités Techniques Départementaux, au Comité Départemental de l'Éducation Nationale (carte scolaire 1^{er} degré, collèges...), au Comité Académique d'Action Sociale, au Comité Hygiène, Sécurité, Conditions de Travail...

Le vote au CT déterminera la représentativité de la FSU et de ses syndicats, notre capacité à résister aux dégradations et à imposer d'autres choix ; il déterminera également les moyens attribués aux organisations sous forme de décharges horaires, un élément parmi d'autres déterminant l'efficacité du syndicat.

COMITES TECHNIQUES (CTA/CTM)*

Vos représentants SNES aux CTA et CTM seront issus de listes – différentes des listes de candidats pour les CAP - présentées sous l'étiquette de notre fédération, la FSU, tous syndicats confondus. Ces nouveaux élus siègeront dans les comités techniques académiques et ministériel et seront chargés d'émettre des avis sur l'ensemble des mesures touchant à nos évolutions de carrières, de statuts, de postes, à la carte des formations... Le CTA est aussi obligatoirement consulté sur de nombreux sujets qui sont d'une importance fondamentale pour la vie des écoles et des établissements, des personnels et des agents :

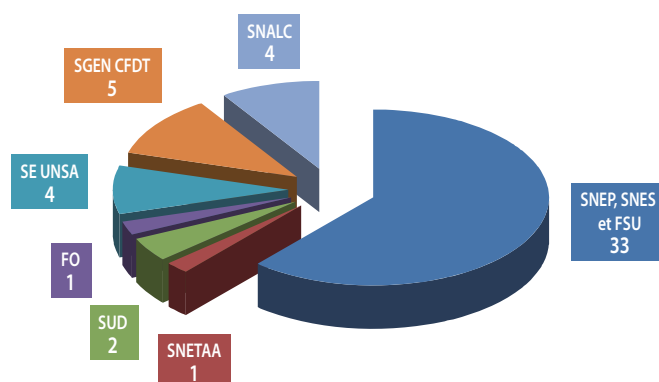
- Les créations et les suppressions de postes
- Les ouvertures et fermetures de formations et d'options
- L'étiquetage et le profil des postes spécifiques dans le second degré
- Le régime indemnitaire pour les personnels administratifs, les infirmières, les assistants sociaux
- La carte des agences comptables
- Les barèmes de mutation dans le second degré
- Le plan académique de formation...

* Voir supplément 4 pages FSU

Les élus SNES et FSU dans les CAPA pour 2008-2011

Corps	Certifiés	Agrégés	CPE	COPSY	PEGC	EPS (agrégés exceptés)
Nombre de sièges possibles en CAPA	19	9	8	5	3	6
Nombre d'élus SNES – SNEP SNUIPP – SNESUP – FSU (2008 – 2011)	11	6	5	3	2	6

Académie de Lille - CAPA Les élus 2008 - 2011





Choisir en connaissance de cause

Savez-vous vraiment pour qui et quel projet vous votez ? Nous vous proposons ici de faire le point sur quelques propositions du SNES-FSU et de les confronter à celles des autres organisations afin de susciter le débat en salle des profs. Il ne s'agit pas de mener une guerre syndicale stérile, mais bien de faire apparaître des divergences de fond, à la fois en termes d'analyse et de stratégie.

Action

Syndicat de « masse » et majoritaire, le SNES-FSU se doit d'être à l'origine des mobilisations. Il a le souci de préserver l'unité syndicale la plus large possible, tout en refusant de céder au manque de combativité de certaines organisations. Lorsque le SNES-FSU lance un appel, il sait qu'il sera entendu : cela lui donne une certaine responsabilité. Il s'agit donc d'être à l'écoute du terrain et non de se faire plaisir par des communiqués sans suite ou au contraire en appelant toutes les semaines à la grève générale, comme le font certains syndicats minoritaires qui ne prennent aucun risque à le faire - puisqu'ils savent qu'ils ne seront pas suivis. Pour autant, de la simple pétition à la grève reconductible, nous n'avons aucun a priori pour ou contre telle ou telle forme d'action, notre seul souci étant l'efficacité.

Recrutement et formation initiale

Pour le SNES-FSU, l'élévation du niveau de recrutement est indispensable pour garantir une formation universitaire et professionnelle exigeantes, ainsi qu'une revalorisation salariale. Le SNES-FSU demande une augmentation des aides, des bourses et la mise en place de pré-recrutements. Très attaché au recrutement et à la gestion nationale des personnels (à la différence du SGEN et du SE-UNSA qui refusent également la revalorisation universitaire de nos métiers), le SNES-FSU continue à batailler pour le rétablissement d'une véritable formation professionnelle et d'un stage alternant théorie et pratique, à l'inverse de ce qui se passe depuis 2 ans pour les lauréats des concours et que nous condamnons sans ambiguïté ; c'est le SNES-FSU qui est à l'origine des pétitions de refus d'être tuteur qui ont eu le succès que l'on sait.

Conseil pédagogique

Ce qu'en pense le SNES-FSU :

La concertation pédagogique doit être facilitée pour les enseignants, sans que cela devienne une injonction, ou un moyen de contrôle. Cela demande donc une réduction et un aménagement du temps de travail. Le Conseil Pédagogique est un outil de déréglementation, cherchant à instaurer une hiérarchie intermédiaire choisie par le chef d'établissement contre le conseil d'administration élu. Il est fait pour imposer des « bonnes pratiques » dans le cadre d'une autonomie croissante de chaque établissement. Il est nécessaire de s'y opposer et de le contrecarrer par tous les moyens.

Ce qu'en disent les autres :

Le SGEN-CFDT regrette dans son analyse de la circulaire de rentrée l'absence du conseil pédagogique, qui « devrait être cité comme le cœur de la démarche des évolutions et des innovations des établissements ». Le SE-UNSA, quant à lui, « approuve la création d'un conseil pédagogique dans chaque EPLE. »

Service hebdomadaire ou annualisation ?

Ce qu'en pense le SNES-FSU :

Le SNES-FSU dénonce l'augmentation du temps de travail des personnels, assaillis de nombreuses tâches nouvelles, et s'oppose à toute nouvelle hausse. Il mène la bataille contre le recours aux heures supplémentaires, destructrices d'emploi et obstacles à une véritable revalorisation. Il rejette les projets du gouvernement : annualisation (outil de flexibilité synonyme d'heures sup' gratuites et obligatoires), réduction des congés et autres duperies dont le seul objectif est de supprimer des postes. Circonscrire l'augmentation du temps de travail et engager sa réduction est la première condition d'un service public efficace et de qualité.

Ce qu'en disent les autres :

Dans le rapport sur les rythmes scolaires, « La CFDT (SGEN) et l'UNSA (SE) estiment que l'évolution du métier pourrait poser la question de l'annualisation. Les deux organisations constatent ainsi que l'annualisation existe déjà dans les lycées professionnels (...). La diminution des vacances d'été serait envisageable pour la CFDT à partir du moment où il y aurait concertation ». « Après tout, dans la moitié des départements, le temps des vacances d'été a été raccourci pendant dix ans, pour l'expérimentation de la semaine de quatre jours, sans que cela pose de problème », rappelle de son côté l'UNSA.



Examen national anonyme ou contrôle continu ?

Ce qu'en pense le SNES-FSU :

Le SNES-FSU est opposé au contrôle local : il défend un examen national et anonyme, seul à même de garantir aux élèves l'égalité d'accès au supérieur, sans discrimination liée à l'établissement ou l'académie d'origine. Le ministère ne cesse de développer la pratique du « contrôle en cours de formation » (CCF), qui pour le SNES-FSU est à la fois dangereuse (contrôle local, pas d'anonymat) et source de dénaturation du métier (le prof devient un simple évaluateur ; l'organisation est très lourde ; le temps passé au CCF empiète sur le temps de cours).

Ce qu'en disent les autres :

Les discussions sur les rythmes scolaires auront des incidences sur les examens de fin d'année, et en particulier le bac. « Revenir sur l'organisation du baccalauréat qui empêche l'alternance 7 semaines / 2 semaines est une piste de travail pour l'UNSA, qui propose de substituer à l'examen trois épreuves ponctuelles soumises au contrôle continu. ». Le SGEN-CFDT considère, lui, que le bac est « un examen terminal de plus en plus désuet ». La CFTC souligne au contraire la lourdeur de ces contrôles, « dévoreurs de temps », et des évaluations en général : il faut un autre regard sur l'examen, la charge des programmes et de l'année en sera allégée. La CFTC fait liste commune avec le SNALC qui n'est pourtant pas du tout sur la même ligne : quelle position sera défendue si cette alliance de circonstances obtient des sièges ?

Salaires

Il y a sans doute unanimité des organisations syndicales pour dénoncer l'absence de revalorisation salariale et la dégringolade du pouvoir d'achat depuis 25 ans. Mais les discours ne résistent pas à l'examen des actes : en 2008, les fédérations UNSA-CFDT-CGC-CFTC ont signé un accord salarial comprenant une très faible revalorisation du salaire indiciaire et donc entérinant la perte du pouvoir d'achat. Ces fédérations, en brisant le front syndical au cœur de fortes mobilisations des salariés, ont fermé brutalement la porte aux légitimes revendications salariales.

Socle commun / lycée « Châtel »

Ce qu'en pense le SNES-FSU :

Le socle commun est une imposture : marginalisation de disciplines ; appauvrissement des savoirs (sans lesquels les compétences n'ont pas de sens) ; aggravation des inégalités scolaires (aux uns le socle, aux autres le programme). Surtout, il augmente la difficulté d'enseigner et alourdit la charge de travail (livrets de compétences), en prescrivant des pratiques standardisées qui réduisent l'enseignant à un évaluateur permanent.

Le SNES-FSU considère que le « lycée Allègre » n'était pas satisfaisant ; mais c'est une autre réforme que le SNES revendiquait, plus ambitieuse, avec davantage de temps en petits groupes avec les élèves et un ancrage disciplinaire fort. Diminuer les horaires des élèves, comme c'est le cas avec la réforme Châtel, est une mesure discriminante socialement. La mise en place d'un tronc commun en 1^{ère} est avant tout un nouveau gisement de postes à supprimer. A l'analyse du projet Châtel, le SNES-FSU a immédiatement alerté les personnels sur les menaces qu'il contenait tant pour les élèves que pour eux-mêmes. Lors du Conseil Supérieur de l'Éducation, il s'est prononcé contre. Aujourd'hui, de l'aveu même de la rectrice, la réforme « permet » de limiter la 1^{ère} chaire et de majorer le temps de service.

Ce qu'en disent les autres :

Toujours dans le rapport sur les rythmes scolaires, « l'UNSA articule son projet d'évolution autour du socle commun : les enseignants auront à s'organiser différemment, pour partie en horaires interdisciplinaires » ; selon la CFDT, « ils auront à aller plus avant dans la logique du socle commun en privilégiant l'évaluation par compétences, dans le cadre par exemple d'un contrôle en cours de formation qui imposera d'autres pratiques ». (...)

Le SGEN-CFDT et le SE-UNSA ont voté pour la réforme du lycée lors du CSE du 10/12/2009. Le SGEN-CFDT affirme d'ailleurs que « les enseignements d'exploration en seconde, l'accompagnement personnalisé, le tronc commun en première, le tutorat possible, l'espace d'autonomie pour les établissements peuvent constituer des leviers pour la transformation du lycée. (...) ».

Autonomie des établissements

Ce qu'en pense le SNES-FSU :

L'autonomie des établissements est déjà importante et les conseils d'administration ont des pouvoirs de décisions dans de nombreux domaines. L'élargissement de cette autonomie conduit aujourd'hui à permettre aux établissements de s'affranchir, au moins en partie, des contraintes des grilles horaires nationales et des contenus d'enseignement, et accroît les prérogatives des chefs d'établissement dans le domaine de la gestion des personnels. Le SNES-FSU est en total désaccord avec cette mise en cause d'une éducation nationale, qui débouche sur des inégalités accrues entre les établissements et entre les classes d'un même établissement et sur des conditions d'exercice du métier négociées au niveau local, avec pour corollaire injustice, inégalités, soumission aux pressions hiérarchiques, développement de l'individualisme et d'une gestion au « mérite ».

Ce qu'en disent les autres :

Le SE-UNSA tout comme le SGEN-CFDT sont de fervents partisans de l'autonomie des établissements.



- **Représentatives de nos professions**, les listes du SNES, du SNEP, du SNESup et du SNUIPP, syndicats de la FSU, le sont assurément : renouvellement, présence de l'ensemble des disciplines, des catégories, des secteurs de l'académie et de près de 57% de femmes. **Féminisation et rajeunissement ne sont pas de vains mots pour nous : candidates et nouveaux ne sont pas relégués en fin de liste !**
- Représentatives de nos professions, elles le sont aussi par le choix des syndicats de la FSU de ne pas avoir de militants complètement déchargés : **vos élus sont donc avant tout des collègues exerçant leur activité professionnelle à vos côtés**, bénéficiant parfois de quelques heures de décharge. Ce n'est pas le cas de toutes les organisations syndicales qui se présentent à vos suffrages ! Cette connaissance réelle du terrain est sans doute l'une des raisons qui ont permis à nos listes d'être majoritaires en voix et en sièges lors des précédentes élections.

A vous de confirmer et d'amplifier cette représentativité en votant du 13 au 20 octobre pour les listes SNES, SNEP, SNUEP, SNESup, SNUIPP de la FSU et pour la FSU elle-même aux CT.

Les élections au CTA

Comité Technique Académique

Liste présentée par la F.S.U.
(SNASUB, SNEP, SNES, SNICS, SNPI, SNUAS-FP, SNUEP, SNUIPP, SNUPDEN, UNATOS)

BOULONNE Karine , <i>Professeur certifiée</i>	Lycée Darchicourt, Hénin Beaumont (62)
JADE Yves-Marie , <i>Professeur des écoles</i>	Ecole Jacques Prévert, Tourcoing (59)
FOUCHOU-LAPEYRADE Eric , <i>CASU</i>	LPO Branly, Boulogne sur Mer (62)
BOULOGNE Marc , <i>Professeur d'EPS</i>	LGT Cité scolaire P. Forest, Maubeuge (59)
COLIN Michaël , <i>Professeur agrégé</i>	Lycée M. de Flandre, Gondcourt (59)
BEAURIN Colette , <i>Professeur des écoles</i>	Ecole Greuze, Calais (62)
DEVERNE Odile , <i>Professeur agrégée</i>	Lycée Montebello, Lille (59)
LECHER Francis , <i>Professeur certifié</i>	Lycée Carnot, Arras (62)
GRESSIER Valérie , <i>Infirmière</i>	LP du Détroit, Calais (62)
DEMESTEERE Olivier , <i>PLP</i>	LP Saint Exupéry, Halluin (59)
DOOGHE Emilie , <i>Professeur certifiée</i>	Lycée V.Labbé, La Madeleine (59)
GAULTIER Nathalie , <i>Assistante sociale</i>	Inspection académique du Nord, Lille (59)
VIGNIER Claude , <i>Proviseur</i>	LP Plaines du Nord, Grande Synthe (59)
TIRMONT Sandrine , <i>Professeur des écoles</i>	Ecole Albert Camus, Tourcoing (59)
BLANCHARD Didier , <i>Professeur agrégé EPS</i>	Clg Westhoek, Coudekerque-Branche (59)
PRZYBYLAK Danièle , <i>Professeur d'EPS</i>	Collège Fernig, Mortagne du Nord (59)
AATAR Fatima , <i>AVS</i>	Collège JJ. Rousseau, Avion (62)
PIECUCH Catherine , <i>Professeur agrégée</i>	Collège G.Brassens, Saint Venant (62)
COSTENOBLE Didier , <i>Professeur agrégé</i>	Lycée R.Queneau, Villeneuve d'Ascq (59)

Les élections aux CAPA

DIRECTEURS DE C.I.O. ET CONSEILLERS D'ORIENTATION PSYCHOLOGUES

Directeurs de centre d'information et d'orientation

CHUFFART Didier	CIO – Denain - 59
SAVARY Odile	CIO – Tourcoing - 59
GASNIER Bertrand	CIO – Armentières - 59
GENEVAY MENUGE Myriam	CIO – Calais - 62

Conseillers d'orientation - psychologues

BONENFANT Yann	CIO – Saint Pol sur Mer - 59
PORTHAULT Didier	CIO – Calais - 62
BONENFANT Juliette	CIO – Saint Pol sur Mer - 59
LAURENT Caroline	CIO – Lille - 59
DULIEU Patricia	CIO – Valenciennes - 59
LAMBERT Alain	CIO – Roubaix - 59

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION

Hors classe

CARPENTIER Guy	Lycée Faidherbe - Lille - 59
DELFOSSÉ René	L.P. Ferrer – Lille - 59

Classe normale

BLANCO Mireille	Collège Fénélon – Cambrai - 59
AYAD Karim	Lycée Montebello – Lille - 59
YON Alexandra	Lycée Pierre Forest – Maubeuge - 59
NAOUA Youcef	Lycée Van Der Meersch – Roubaix - 59
BOULHCEN Sultana	L.P. Pablo Picasso – Avion - 62
DHEDIN Rita	Lycée Eugène Woillez – Montreuil-sur-Mer - 62
GAZO Philippe	Collège Emile Zola – Marles-les-Mines - 62
GOUTIERRE Claire	Lycée Gambetta – Tourcoing - 59
GOBE Isabelle	Collège Jean Rostand – Licques - 62
MINON Fabienne	Collège Anne Franck – Lambersart - 59
RIVOALLAN Stéphane	Collège Marguerite Berger – Pas-en-Artois - 62
BOUCHET Valérie	Collège Charles Péguy – Arras - 62
DUJARDIN Jean-Christophe	Collège Docteur Schaffner – Roost-Warendin - 59
PROBST Valérie	Lycée Béhal – Lens - 62



CERTIFIÉS ET ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT

Hors classe

DESPRETZ Arlette , <i>Hist.-Géo.</i>	Clg M. Curie - Tourcoing - 59
LAUMENERCH Magali , <i>Lettres modernes</i>	Clg Jules Verne - Maubeuge - 59
COURSELLE Nicole , <i>Lettres modernes</i>	Clg Claudel - Villeneuve d'Ascq - 59
CHAMPIRE Christian , <i>Hist.-Géo.</i>	Clg Langevin Wallon - Grenay - 62
LECHER Francis , <i>Méca. Electricité Automobile</i>	Lycée Carnot - Arras - 62
PETIT Sylvain , <i>Mathématiques</i>	Collège Jean Jaurès - Calais - 62

Classe normale

BOULONNE Karine , <i>Hist.-Géo.</i>	Lycée F. Darchicourt - Hénin Beaumont - 62
GALAND Karine , <i>SVT</i>	Collège D. Diderot - Dainville - 62
QUETU Thierry , <i>Mathématiques</i>	Lycée E. Branly - Boulogne - 62
DOOGHE Émilie , <i>Documentation</i>	Lycée V. Labbé - La Madeleine - 59
DUQUESNE Boris , <i>Technologie</i>	Collège du Pévèle - Orchies - 59
FROMENT Hélène , <i>Hist.-Géo.</i>	Collège Terroir - Marly - 59
MOREL Alexis , <i>Éco. Gestion administrative</i>	Lycée Condorcet - Lens - 62
LESTANG Philippe , <i>Éducation musicale</i>	Clg R. Schumann - Halluin - 59
WILLEKENS Dorothée , <i>Lettres mod.</i>	Collège J. Ferry - Douai - 59
DELANGUE Eric , <i>Physique Chimie</i>	Lycée Fénelon - Lille - 59
BAILLY Geoffrey , <i>Lettres mod.</i>	ZR Hainaut Cambrésis - Clg V. Hugo - Somain - 59
LEROUX Willy , <i>Technologie</i>	Clg du Moulin Blanc - Grande Synthe - 59

KAIM Michaël , <i>Mathématiques</i>	Lycée Montebello - Lille - 59
GOSSELIN Violaine , <i>Lettres mod.</i>	Collège J. Jaurès - Étaples - 62
CARRAUD Olivier , <i>Anglais</i>	Lycée L. de Vinci - Calais - 62
FILIPPI Florent , <i>Hist.-Géo.</i>	Lycée Lavezzari - Berck - 62
BEKKOUCHE Sabria , <i>Physique Chimie</i>	Clg Paul Duez - Leforest - 62
DUFLOS Eric , <i>Lettres mod.</i>	Clg Salengro - Saint Pol sur Ternoise - 62
GALLOT Pierre-François , <i>Physique Chimie</i>	Lycée Montebello - Lille - 59
JAMET Bruno , <i>Génie Elec. Electron.</i>	ZR Hainaut Cambrésis - Lycée E. Labbé - Douai - 59
SALGAROLO Lucie , <i>SES</i>	ZR Lille Rx Trcg - Lyc. V. Labbé - La Madeleine - 59
VUYLSTEKER Joël , <i>SVT</i>	Collège G. Philipe - Hénin Beaumont - 62
DOZIER Clothilde , <i>Lettres mod.</i>	Collège Jean Jaurès - Lens - 62
CABOCHE Stéphanie , <i>Lettres mod.</i>	Collège Bayard - Denain - 59
CHAUDESAIGUES Sarah , <i>Anglais</i>	Lycée Carnot - Bruay la Buisnière - 62
BRANCO Alexandra , <i>Espagnol</i>	Ecole Centrale - Lille - 59
PERLOT Sylvie , <i>Sciences Médico-Sociales</i>	Lycée E. Labbé - Douai - 59
BOUZIN Anne-Marie , <i>Allemand</i>	Lycée R. Queneau - V. d'Ascq - 59
SAUVAGE Hubert , <i>Philosophie</i>	Lycée H. Darras - Liévin - 62
CASTELLI Delphine , <i>Mathématiques</i>	Clg Van Der Meersch - Cappelle la Grande - 59
DELATTRE Roland , <i>Lettres classiques</i>	Clg P. Langevin - Boulogne sur Mer - 62
HOCHART Frédéric , <i>Génie Elec. Electro.</i>	ZR Audomarois Calaisis - Lycée B. Pascal - Longuenesse - 62

AGRÉGÉS

Hors classe

CELERIER Noëlle , <i>Géographie</i>	Lycée R. Queneau - Villeneuve d'Ascq - 59
ACHILLE Alice , <i>Lettres modernes</i>	Lycée Montebello - Lille - 59
PERLOT Vincent , <i>Hist.-Géo.</i>	Lycée Paul Duez - Cambrai - 59
DEVRED Michel , <i>Histoire</i>	Lycée Montebello - Lille - 59

Classe normale

COLIN Michaël , <i>Mathématiques</i>	Lycée M. de Flandre - Gondecourt - 59
SHIRLEY Marilyn , <i>Anglais</i>	Lycée Blaise Pascal - Longuenesse - 62
BLANCHARD Didier , <i>EPS</i>	Clg du Woesthoek - Coudekerque Branche - 59
DENEUEGLISE Serge , <i>SVT</i>	Lycée Louis Pasteur - Somain - 59
DE BACKER-LE ROY Claire , <i>Mathématiques</i>	Lycée Corot - Douai - 59

BORNAIS Claire , <i>Mathématiques</i>	Université de Lille 1 - 59
LATASTE Flore , <i>Histoire</i>	Lycée Pablo Picasso - Avion - 62
WATTEL Anne-Sophie , <i>Lettres modernes</i>	Lycée Mousseron - Denain - 59
CHOPLIN Agnès , <i>Arts Plastiques</i>	Collège Descartes - Mons en Baroeul - 59
LAZURE Jean-Christophe , <i>Math.</i>	Lycée Léonard de Vinci - Calais - 62
FRACKOWIAK Grégory , <i>Hist. Géo.</i>	Clg Y. Gagarine - Montigny en Gohelle - 62
FORMENTEL Marie , <i>Sciences physiques</i>	Lycée Jacquard - Caudry - 59
COURTOIS Gilles , <i>Mécanique</i>	Lycée Albert Châtelet - Douai - 59
ALVAREZ Corinne , <i>Economie Gestion</i>	Lycée G. Berger - Lille - 59
GENY Romain , <i>SES</i>	Lycée Pablo Picasso - Avion - 62
PIECUCH Catherine , <i>Allemand</i>	Clg Georges Brassens - Saint Venant - 62

P.E.G.C.

HENOCQ Serge , <i>Lettres-Latin</i>	Clg A. Malraux - Lambres Lez Douai - 59
ANSEL Gérard , <i>Lettres-Hist.-Géo.</i>	Clg Val du Gy - Avesnes Le Comte - 62
LABEAU Thierry , <i>Sciences Nat. - Sciences Physiques</i>	Clg Yourcenar - Marchiennes - 59
DANEL Chantal , <i>Lettres-Latin</i>	Collège J. Prévert - Heuchin - 62
CAUDRON Jacques , <i>Lettres-Histoire-Géographie</i>	Clg Triolo - Villeneuve d'Ascq - 59
RUDANT Philippe , <i>Technologie</i>	Clg A. Daudet - Leers - 59

Les élections aux CCP

Attention, scrutin sur sigle!



CCP des personnels exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves (AED, AVS...)



CCP des personnels non titulaires d'enseignement, d'éducation et d'orientation

VOTER ET FAIRE VOTER : LE PARCOURS DU COMBATTANT

ENTRE LE 22 ET LE 28 SEPTEMBRE : LES DEMARCHES POUR POUVOIR VOTER

Se reporter à « l'aide-mémoire » joint.

La campagne électorale est lancée. Tous les personnels, syndiqués et non syndiqués, sont concernés.

Il est indispensable que chacun prenne le temps d'effectuer des tâches simples mais essentielles:

- Distribuer et afficher les courriers envoyés en nombre par le SNES
- Informer les collègues sur leurs droits, les règles et les enjeux en utilisant la carte de vote jointe (le S3 est à votre disposition en cas de nécessité)
- Vérifier que le chef d'établissement applique bien les procédures officielles:
 - Édition et affichage des candidatures dans les établissements du 20 au 23 septembre
 - Affichage des listes électorales dans les établissements le 22 septembre
 - Distribution personnelle des identifiants jusqu'au 28 septembre sous enveloppe cachetée et contre signature de l'électeur



LA SEMAINE DU VOTE : DU 13 AU 20 OCTOBRE

- Le vote est possible à partir du jeudi 13 octobre à 10h jusqu'au jeudi 20 octobre 17h, 24 heures sur 24, depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet (vote possible depuis le domicile, par exemple).

- Un « kiosque » (ordinateur dédié uniquement au vote) sera ouvert dans chaque établissement comportant plus de 8 électeurs les vendredi 14, mardi 18 et jeudi 20 octobre de 9h à 17h au moins. Dans chaque établissement de plus de 30 électeurs, le kiosque devra comporter au moins deux ordinateurs. Il sera donc la plupart du temps possible de voter depuis son lieu de travail aux trois dates indiquées.

- De plus, tout électeur peut voter dans le kiosque de n'importe quel établissement qui en comporte un, même si cet établissement n'est pas son lieu de travail : chaque électeur peut ainsi aller voter dans l'établissement le plus proche de chez lui.

- Un électeur peut se faire accompagner par n'importe quel autre électeur pour aller voter en cas de difficulté.

LES VOTES

Pour la grande majorité des électeurs, il y aura 4 votes à effectuer, et il ne faut surtout pas en oublier. Contrairement aux votes antérieurs, il n'y a pas de taux de participation minimal car il n'y aura qu'un seul tour. Voter et faire voter augmentera le taux de participation et renforcera les organisations syndicales.

Second degré : qui vote pour quelle(s) instance(s) ?

	CT académique	CT ministériel	CAP académique	CAP nationale	CCP*
Certifié(e)	x	x	x	x	
Agrégé(e)	x	x	x	x	
Chaire supérieure	x	x		x	
CPE	x	x	x	x	
Co-Psy, D.CIO	x	x	x	x	
PEGC	x	x	x		
Stagiaire	x	x			
Contractuel (enseignant, CPE, CO intérimaire)	x	x			x
AED	x	x			x

*Commission consultative paritaire

En cas de problème

Pour tout problème rencontré avec le chef d'établissement, contactez immédiatement la section académique du SNES au 03.20.06.77.41 ou le 06.42.40.06.63

→ **Identifiant non reçu ou perdu :**

Il faudra vous connecter sur le portail élection (www.education.gouv.fr/electionspro2011 « espace électeur ») muni de votre NUMEN et des 6^{ème} et 7^{ème} chiffres de votre numéro de

sécurité sociale (c'est-à-dire le numéro de votre département de naissance). Un nouvel identifiant sera alors envoyé par courriel à l'adresse professionnelle indiquée sur « Iprof » lorsque l'on clique sur l'icône « Mon dossier », dans la case « Mon adresse » (c'est dans la plupart des cas l'adresse mail académique (« prenom.nom@ac-lille.fr »)). Il pourra éventuellement être envoyé à adresse personnelle si celle-ci a été renseignée sur I-prof.

La date limite pour obtenir un nouvel identifiant est le 12 octobre à 8 heures. Au-delà, l'électeur ne pourra pas voter s'il n'a pas son identifiant.

→ **Mot de passe perdu :**

La procédure est la même que pour l'identifiant, mais l'électeur qui perd son mot de passe peut en récupérer un jusqu'au jeudi 20 octobre 16 heures.

Cas particuliers

Les TZR qui ne sont pas affectés à l'année recevront leur enveloppe par la voie postale (elle comprend une information générale sur les élections et une case à gratter donnant l'identifiant de vote et rappelant le NUMEN de l'électeur), de même que pour les électeurs en congé parental, en CLM, en CLD, en congé formation ou bénéficiant d'une décharge totale de service.

Sommaire

Nos propositions
pour nos métiers p. 2 à 5
Nos listes p. 6-7

Le vote : mode d'emploi p. 8

Suppléments SNES-FSU joints :
4 p. FSU ; tract FSU ;
carte mémo FSU